APRÈS ART. 19 TER N° CE554

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - $(\mathrm{N}^\circ$ 443)

AMENDEMENT

N º CE554

présenté par M. Mathiasin, Mme Bassire et M. Molac

APRÈS L'ARTICLE 19 TER, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.